J'ai questionné ʿÂ'ishah (qu'Allah l'agrée) : "À combien s'élevait la dot du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) ? - Elle répondit : Sa dot pour ses épouses était de douze onces et un 'Nash'.

Abû Salamah ibn 'Abd ar-Raḥmân a dit : « J'ai questionné ʿÂ'ishah (qu'Allah l'agrée), l'épouse du Prophète (sur lui la paix et le salut) : "À combien s'élevait la dot du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) ? - Elle répondit : Sa dot pour ses épouses était de douze onces et un 'Nash'. Elle demanda : Sais-tu ce qu'est le 'Nash' ? - Non, répliquai-je. - Elle répondit : C'est la moitié d'une once d'argent. Cela fait donc cinq cent dirhams. Telle était [en général] la dot versée par le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) à ses épouses." »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Le sujet de ce hadith est la recommandation de la modicité de la dot et c'est cela qui est légiféré. En effet, la meilleure des dots est la plus modique et les meilleures femmes sont celles dont la charge financière est la plus aisée. De plus, ce hadith évoque, qu'en général, la dot que le Prophète (sur lui la paix et le salut) accordait à ses épouses était de douze onces et demie, et le Prophète (sur lui la paix et le salut) est l'exemple parfait dans les pratiques mondaines et religieuses. Une once valant quarante dirhams (d'argent), le montant de la dot était donc de cinq cent dirhams. Nul doute que c'est l'opposé de ce que les gens font actuellement en exagérant sur les montants des dots et en se concurrençant au sujet des sommes versées à la femme et aux membres de sa famille, que le mari soit riche ou pauvre. En effet, le futur mari ne veut en aucun cas dépenser moins que les autres personnes d'où le retardement des gens à se marier.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/58103